



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

# RAPPORT D'EXÉCUTION

## AU 31 DÉCEMBRE DE LA LOI DE FINANCES 2025

VERSION DU CITOYEN

## **Introduction**

Dans le cadre du pilotage du suivi de l'exécution de la loi de finances et pour assurer une meilleure communication sur l'information budgétaire, le Ministère de l'Économie et des Finances à travers la Direction générale du Budget élabore et publie, chaque fin de trimestre, le rapport d'exécution du budget de l'État. En fin de période, ce rapport rend compte de l'exécution du budget par l'exécutif et explique comment l'argent public collecté a servi à la réalisation des services publics en faveur des citoyens.

La publication du rapport, qui plus est, de sa version simplifiée permet de garantir aux citoyens, le droit d'accès à l'information reconnu par les dispositions du décret n°2015-035 du 29 janvier 2015 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin.

Le présent rapport d'exécution au 31 décembre 2025 de la loi de finances pour la gestion 2025, s'articule autour des points suivants :

- Présentation du niveau de réalisation des principales sources de recettes budgétaires à fin décembre 2025 ;
- Présentation détaillée du niveau de collecte des taxes, impôts et droits de douane et autres recettes inscrits dans le budget de l'État ;
- Principaux domaines où l'argent public est utilisé ;
- Nouveaux emprunts (crédits) pour pouvoir rendre les services aux citoyens ;
- Niveau de remboursement de la dette passée de l'État ;
- Principales fonctions des dépenses de l'État.

## **Principaux points d'exécution de la loi de finances au 31 décembre 2025**

La loi de finances s'équilibre en ressources et en charges.

Les charges de la loi de finances de l'État sont constituées (i) du budget général (budgets des ministères et institutions de l'État), (ii) du budget annexe (budget du Fonds national des Retraites du Bénin) ; (iii) du budget des Comptes d'Affectation spéciale ; et (iv) des charges de trésorerie (remboursement du principal de la dette publique). Elles sont équivalentes aux ressources de la Loi de finances qui comprennent (i) les recettes du budget général (régies et dons des partenaires au développement), (ii) les recettes du budget annexe (cotisations au FNRB), (iii) les recettes des comptes spéciaux et (iv) les ressources de trésorerie (nouveaux emprunts de l'État).

Pour l'année 2025, les ressources et les charges de [la loi n° 2024-34 du 12 décembre 2024 portant loi de finances pour la gestion 2025](#) s'élèvent à **3 551 005 millions de FCFA** contre 3 199 274 millions de FCFA prévues en loi de finances pour la gestion 2024. Le montant de la loi de finances de 2025 connaît une hausse de 351 731 millions de FCFA par rapport au montant de l'année 2024.

### **I. Recettes consolidées du budget de l'État**

À la fin des douze (12) mois de l'année 2025, l'argent de l'État collecté sous forme de recettes budgétaires au profit du budget de l'État s'affiche à **2 480 390,0 millions de FCFA**.

En comparaison aux prévisions annuelles qui sont de 2 367 383 millions de FCFA, le taux de recouvrement à fin décembre 2025 ressort à 104,8%.

Comparées à la même période de l'année 2024, les recettes budgétaires ont connu une augmentation de 362 848,1 millions de FCFA, ce qui correspond à une hausse de 17,1%.

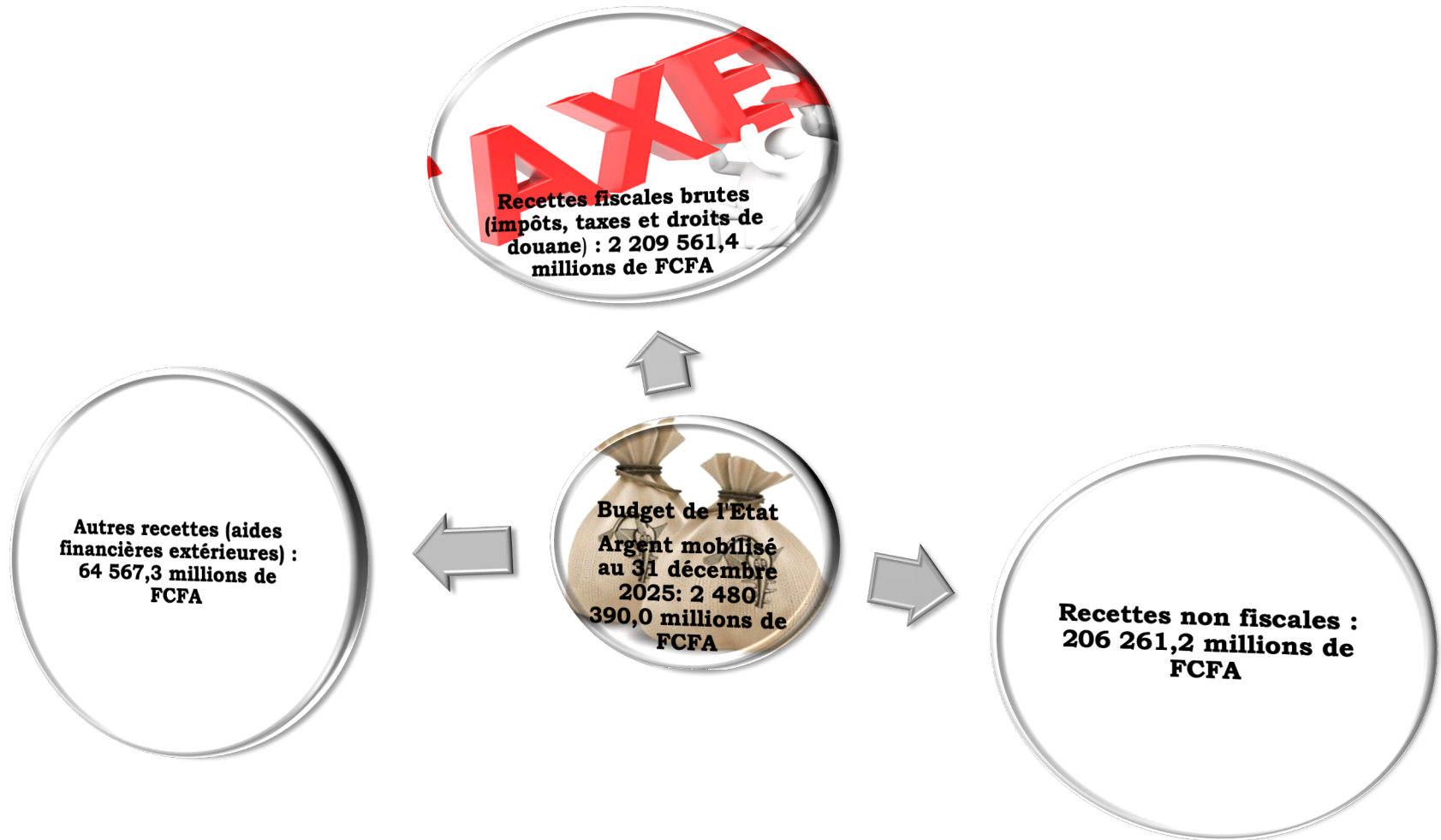
Le niveau de mobilisation des recettes budgétaires atteint à la fin de l'année 2025 est principalement lié à la bonne collecte de l'argent de l'État par les services de la Douane, du Trésor public et des Impôts.

Cette bonne collecte est le fruit des actions menées par le gouvernement depuis plusieurs années. On peut citer entre autres : **(i)** la simplification des procédures de paiement d'impôts et taxes par la digitalisation des services offerts par les services de

l'État, l'interconnexion des bases des contribuables et la généralisation des machines électroniques certifiées de facturation ; **(ii)** l'exemption de pénalité pour les déclarations spontanées ; **(iii)** le renforcement de la qualité du management au niveau des administrations financières ; etc.

L'illustration ci-dessous renseigne sur les différentes sources de recettes (recettes fiscales ou non fiscales et autres sources de recettes) ayant permis d'atteindre ce résultat.

➤ **Présentation du niveau de réalisation des principales sources de recettes budgétaires à fin décembre 2025**



➤ **Présentation détaillée du niveau de collecte des taxes, impôts et droits de douane et autres recettes inscrits dans le budget de l'État**

**Tableau 1** : Niveau de réalisation au 31 décembre 2025

En millions de FCFA

Nature des recettes budgétaires	2024			2025			Écarts	Variation (%)
	Prévision annuelle	Réalisations au 31 décembre	Taux (%)	Prévision annuelle	Réalisations au 31 décembre	Taux (%)		
<b>Direction générale des Douanes (DGD)</b>								
<b>I- Recettes fiscales</b>	698 920	722 313,8	103,3	772 200	861 247,8	111,5	138 934,0	19,2
1- Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (taxes sur valeur ajoutée-TVA)	329 662,9	377 023,9	114,4	425 677,9	438 770,9	103,1	61 747,0	16,4
2- Droits et taxes à l'importation	281 814,4	279 009,9	99,0	283 598,7	334 977,4	118,1	55 967,5	20,1
3- Droits et taxes à l'exportation	39 699,5	14 365,0	36,2	14 607,0	8 823,8	60,4	-5 541,1	-38,6
4- Autres recettes fiscales (Redevance d'aménagement urbain et de sécurisation de corridor, Taxe statistique, Taxe sur la pollution /éco taxe, Taxe spécifique ciment, etc.)	47 743,2	51 915,1	108,7	48 316,4	78 675,7	162,8	26 760,6	51,5
<b>II-Recettes non fiscales</b>	3 452,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	
<b>Total DGD</b>	<b>702 372</b>	<b>722 313,8</b>	<b>102,8</b>	<b>772 200</b>	<b>861 247,8</b>	<b>111,5</b>	<b>138 934,0</b>	<b>19,2</b>
<b>Direction générale des Impôts (DGI)<sup>1</sup></b>								
1- Impôts sur les Revenus Non Salariaux	357 178,3	351 073,8	98,3	390 575,6	353 959,5	90,6	2 885,7	0,8
2- Impôts sur les Revenus Salariaux	148 278,9	153 922,4	103,8	166 909,8	172 380,4	103,3	18 458,0	12,0
3- Impôts sur les Biens et Services	464 809,0	515 682,1	110,9	689 240,7	631 095,4	91,6	115 413,3	22,4
4- Impôts sur la Propriété	41 358,1	41 076,2	99,3	40 974,7	38 024,7	92,8	-3 051,5	-7,4

<sup>1</sup> Il s'agit des recettes brutes mobilisées qui intègrent les recettes affectées aux comptes d'affectation spéciale hors Opérations Militaire à l'Extérieur.

Nature des recettes budgétaires	2024			2025			Écarts	Variation (%)
	Prévision annuelle	Réalisations au 31 décembre	Taux (%)	Prévision annuelle	Réalisations au 31 décembre	Taux (%)		
5- Autres Recettes Fiscales dont majorations et pénalités, Loyers d'Immeubles, etc.)	100 955,7	94 550,8	93,7	23 399,2	152 853,6	653,2	58 302,8	61,7
<b>Total DGI</b>	<b>1 112 580</b>	<b>1 156 305,3</b>	<b>103,9</b>	<b>1 311 100</b>	<b>1 348 313,6</b>	<b>102,8</b>	<b>192 008,3</b>	<b>16,6</b>
<b>Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)</b>								
1- Revenu de l'Entreprise et du Domaine	22,5	54,8	243,7	37,0	44,3	119,8	-10,5	-19,2
2- Droits et Frais Administratifs	22 122,4	27 116,1	122,6	35 060,0	23 698,9	67,6	-3 417,2	-12,6
3- Amendes et Condamnations Pécuniaires	669,9	700,0	104,5	730,0	1 246,2	170,7	546,2	78,0
4- Produits Financiers	27 946,2	57 889,7	207,1	33 000,0	36 102,7	109,4	-21 787,0	-37,6
5- Autres Recettes Non Fiscales	25 361,2	10 591,9	41,8	10 000,0	54 873,4	548,7	44 281,5	418,1
6- Recettes Exceptionnelles	23 645,8	16 057,1	67,9	50 007,0	26 869,0	53,7	10 811,9	67,3
<b>Total DGTCP</b>	<b>99 768</b>	<b>112 409,6</b>	<b>112,7</b>	<b>128 834</b>	<b>142 834,6</b>	<b>110,9</b>	<b>30 425,0</b>	<b>27,1</b>
<b>Agence nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)</b>								
<b>Total ANDF</b>	<b>5 000</b>	<b>4 385,5</b>	<b>87,7</b>	<b>5 000</b>	<b>2 992,1</b>	<b>59,8</b>	<b>-1 393,4</b>	<b>-31,8</b>
<b>Fonds national des Retraites du Bénin (FNRB)</b>								
1- Cotisations prélevées sur salaires	56 333,0	56 997,0	101,2	56 398,0	55 486,5	98,4	-1 510,5	-2,7
2- Validation des services	2 247,0	2 871,0	127,8	2 768,0	21,7	0,8	-2 849,3	-99,2
<b>Total FNRB</b>	<b>58 580</b>	<b>59 868,0</b>	<b>102,2</b>	<b>59 166</b>	<b>55 508,2</b>	<b>93,8</b>	<b>-4 359,8</b>	<b>-7,3</b>
<b>Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)<sup>2</sup></b>								
1- Opérations Militaires à l'Étranger (OME)	8 000,0	5 371,9	67,1	8 000,0	4 926,3	61,6	-445,6	-8,3
2- Modernisation des Régies Financières	6 000,0	4 081,7	68,0	6 000,0	4 307,5	71,8	225,8	5,5
3- Prévention et Gestion des Catastrophes	5 000,0	5 049,9	101,0	5 000,0	5 439,8	108,8	389,9	7,7
4- Fonds de développement des arts et de la Culture	1 200,0	4 209,7	350,8	1 200,0	926,5	77,2	-3 283,2	-78,0
5- Fonds de développement de sport	3 000,0	939,6	31,3	3 000,0	5 009,3	167,0	4 069,7	433,1
<b>Total CAS<sup>3</sup></b>	<b>23 200,0</b>	<b>19 652,8</b>	<b>84,7</b>	<b>23 200</b>	<b>20 609,4</b>	<b>88,8</b>	<b>956,6</b>	<b>4,9</b>

<sup>2</sup> Les recettes des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) relatives à la *Modernisation des Régies Financières*, à la *Prévention et Gestion des Catastrophes*, au *Fonds de développement des arts et de la culture* et au *Fonds de développement du sport* ne sont pas ajoutées au total des recettes budgétaires. En effet, ces recettes sont déjà intégrées dans les recettes brutes mobilisées par la DGI.

Nature des recettes budgétaires	2024			2025			Écart	Variation (%)
	Prévision annuelle	Réalisations au 31 décembre	Taux (%)	Prévision annuelle	Réalisations au 31 décembre	Taux (%)		
<b>Autres recettes budgétaires</b>								
1- Dons budgétaires	23 000	14 923,0	64,9	20 000	17 415,7	87,1	2 492,7	16,7
2- Fonds de concours et recettes assimilées	66 700	41 964,8	62,9	63 083	47 151,7	74,7	5 186,9	12,4
<b>Total autres recettes budgétaires</b>	<b>89 700</b>	<b>56 887,8</b>	<b>63,4</b>	<b>83 083</b>	<b>64 567,3</b>	<b>77,7</b>	<b>7 679,5</b>	<b>13,5</b>
<b>Total recettes budgétaires</b>	<b>2 076 000,0</b>	<b>2 117 542,0</b>	<b>102,0</b>	<b>2 367 383,0</b>	<b>2 480 390,0</b>	<b>104,8</b>	<b>362 848,0</b>	<b>17,1</b>

*Source : Régies, février 2026*

## II. Dépenses du budget de l'État

Les dépenses de l'État exécutées au cours des douze (12) mois de l'année 2025 sont dédiées aux travaux d'investissements productifs et à l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens, notamment les subventions aux produits de première nécessité et les appuis directs aux populations les plus démunies.

A ce titre, l'État a dépensé durant toute l'année 2025, un montant de **2 868 956,5 millions de FCFA** sur une prévision annuelle de 2 778 519 millions de FCFA, ce qui correspond à un taux de réalisation de 103,3%.

Voyons bien dans quoi l'État a mis l'argent collecté au titre des douze (12) mois de l'année 2025



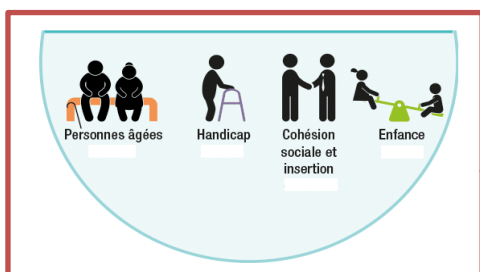
Salaires des agents de l'État : **525 761,4 millions de FCFA**



Paiement des intérêts de la dette publique (intérieure et extérieure) : **264 138,5 millions de FCFA**



Dépenses de fonctionnement des services publics (achats de fournitures, matériels de bureau, équipements et entretien des appareils et véhicules de l'État...) : **183 960,4 millions de FCFA**



Dépenses de transfert (prise en charge des personnes âgées, des handicapés et hémodialysés, bourses, gratuité de la césarienne, cantines scolaires, repas dans les prisons civiles, exonération d'impôts sur certains produits, subventions aux entreprises publiques, aux agences et autres) : **759 097,2 millions de FCFA**



Prise en charge des pensions des agents de l'État admis à la retraite : **90 308,4 millions de FCFA**

## Dépenses d'investissement

(Construction de routes et de pistes rurales, aménagement du cadre de vie, Construction/réhabilitation de salles de classes, des hôpitaux et centres de santé pour les rapprocher des populations, encadrement des agriculteurs et des éleveurs pour accroître leur rendement, travaux de construction de points d'eau, achat des machines pour produire plus d'électricité et diminuer son coût) : **1 010 858,6**

**millions de FCFA**

### Mise en œuvre du projet asphaltage dans les communes du Bénin



### Réalisation d'Adductions d'Eau Villageoises

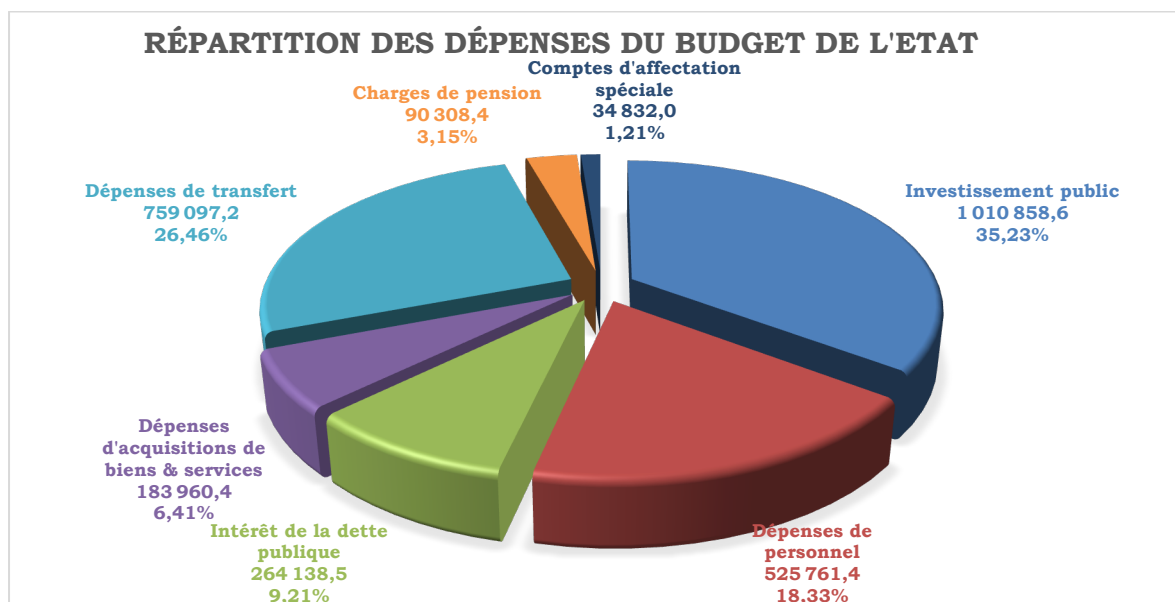


### Routes et infrastructures énergétiques



“soucieux du bien-être de tous les citoyens béninois, le Gouvernement œuvre inlassablement depuis 2016 en dépensant premièrement l'argent de l'État pour les **investissements (35,2%)**, deuxièmement pour **les transferts aux ménages ainsi qu'aux services autonomes (26,5%)**, troisièmement pour **les salaires de ses agents (18,3%)**, puis pour **les charges liées aux emprunts de l'Etat (9,2%)**, ensuite pour **les dépenses de fonctionnement des services publics (6,4%)**, pour le paiement des **pensions aux retraités (3,1%)**, et ainsi de suite...”

**Graphique 1** : Répartition des dépenses du budget de l'Etat à fin décembre 2025



**Source** : DGB, mars 2026

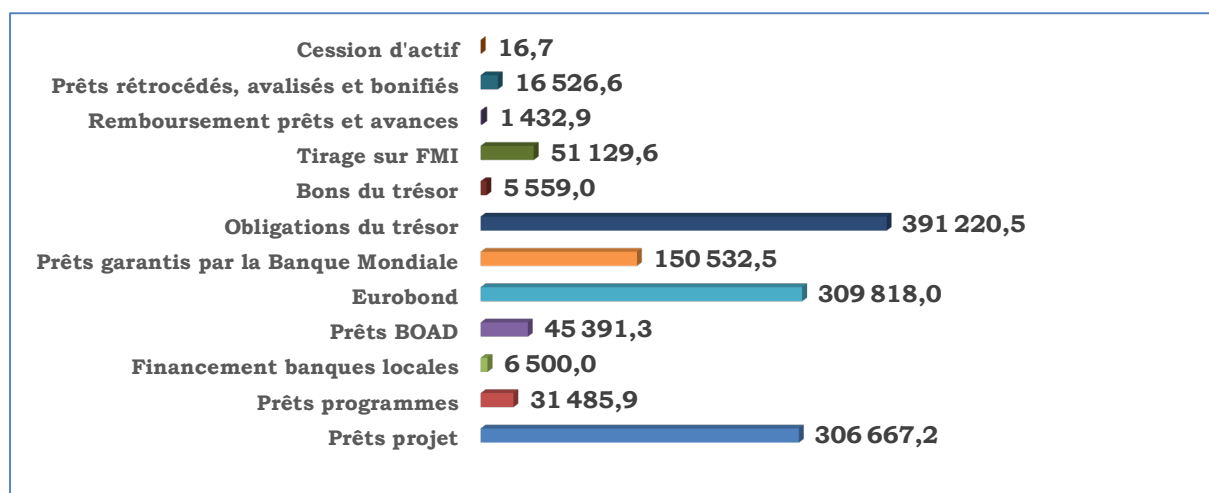
## Opérations d'emprunts et de remboursements de la dette de l'État

### ➤ Nouveaux emprunts (crédits) pour pouvoir rendre les services aux citoyens

Sur les douze (12) mois de l'année 2025, les nouvelles dettes contractées par l'État et les autres entrées d'argent effectuées en vue de continuer à réaliser les projets d'investissement s'élèvent à **1 316 280,3 millions de FCFA**.

Le détail, en millions de FCFA, se présente comme suit :

**Graphique 2** : Niveau d'exécution des nouveaux emprunts au 31 décembre 2025



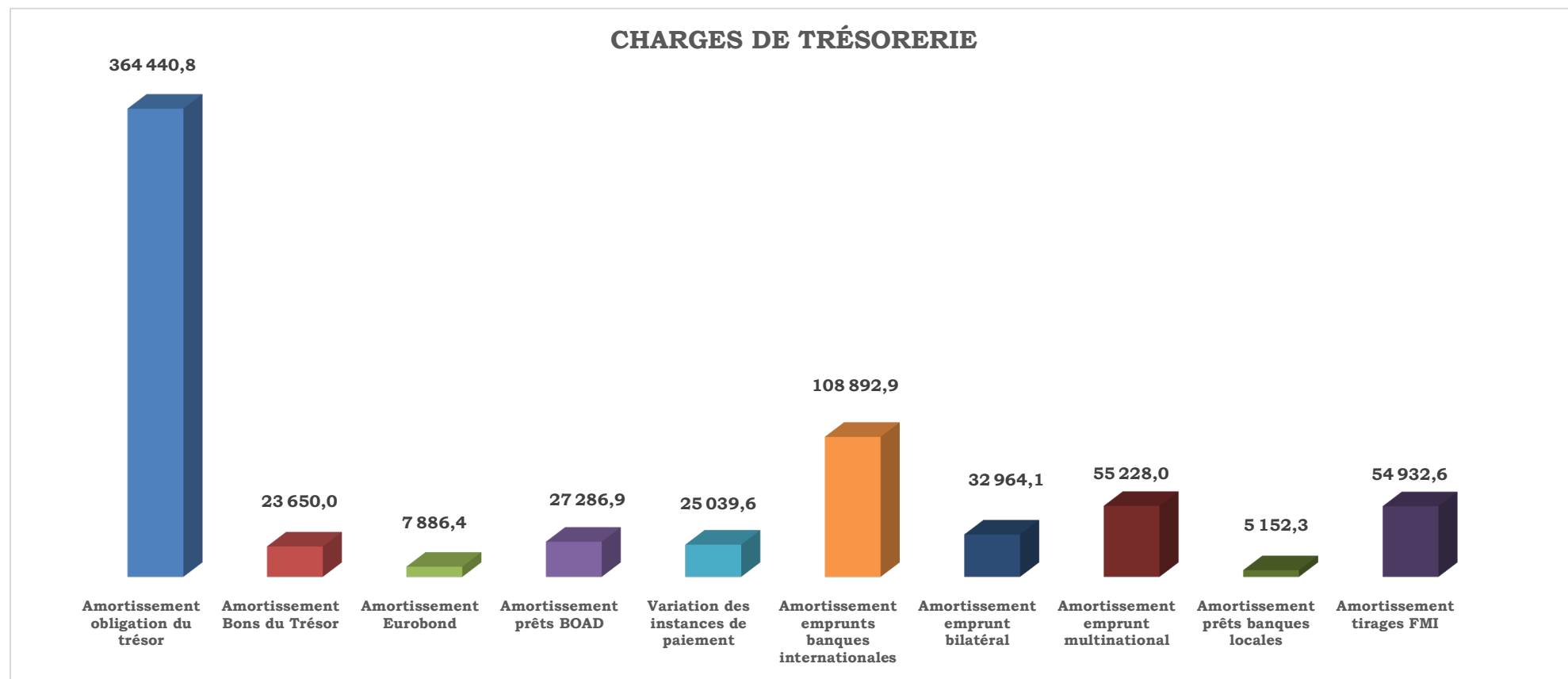
**Source** : CAGD, février 2026

### ➤ Niveau de remboursement de la dette passée de l'État

Comme les ménages et les entreprises, l'État aussi doit aux partenaires au développement de l'argent qu'il avait emprunté pour offrir des services importants aux populations, surtout les plus exposées à la pauvreté. Et "*comme les bons comptes font les bons amis*", le Gouvernement s'emploie, chaque année, à rembourser les dettes qui sont arrivées à l'échéance.

A fin décembre 2025, les remboursements des prêts contractés par l'État ont atteint **739 756,2 millions de FCFA** dont la répartition par composante, se présente ci-après :

**Graphique 3** : Niveau de remboursement de la dette passée au 31 décembre 2025



**Source** : DGTCP, CAGD, février 2026

### **III. Principales fonctions des dépenses de l'État**

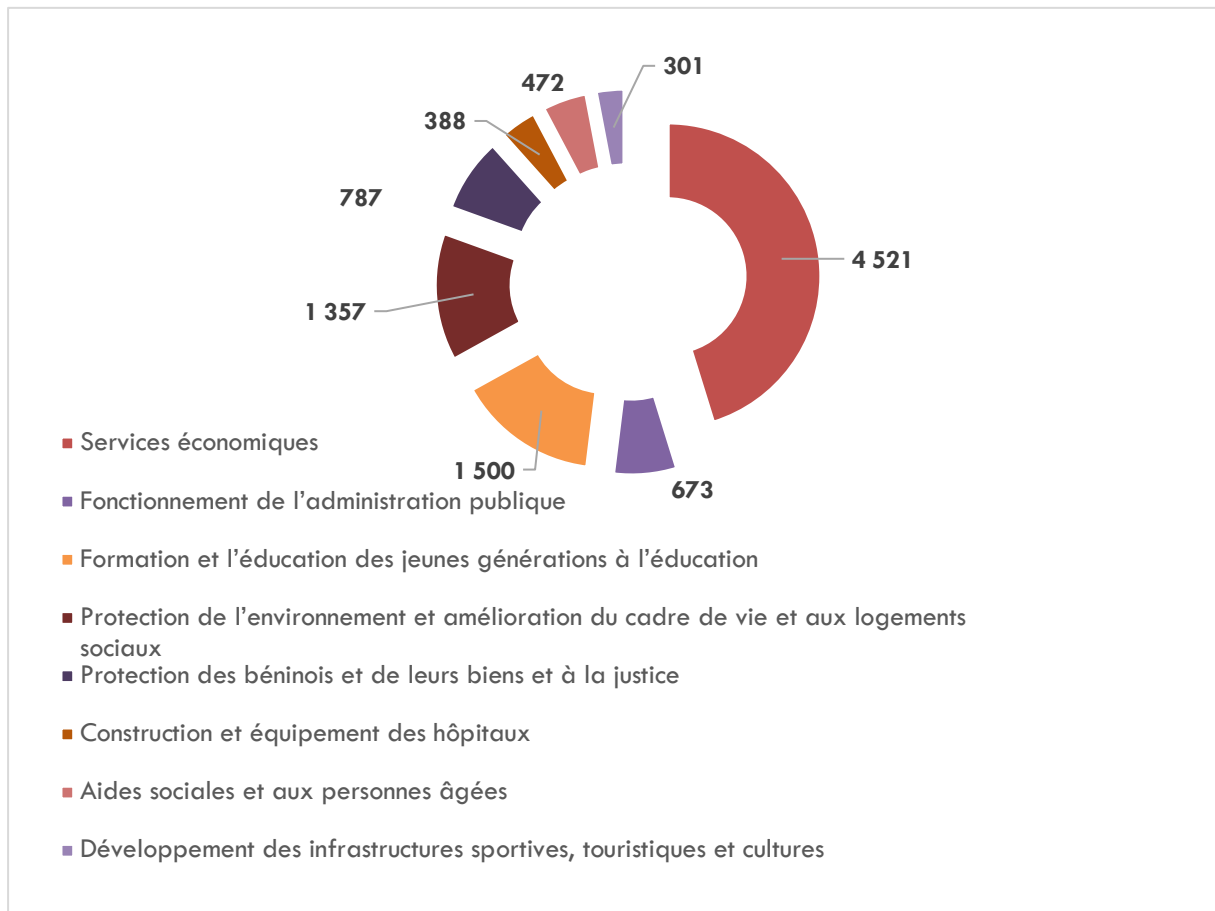
A fin décembre 2025, pour chaque **10 000 FCFA dépensés**, **4 521 FCFA** ont été consacrés aux services économiques (agriculture, commerce, industrie, infrastructures routières et énergétiques, communication), **673 FCFA** sont utilisés pour le bon fonctionnement de l'administration publique ; **1 500 FCFA** sont dépensés pour la formation et l'éducation des jeunes générations à l'éducation ; **1 357 FCFA** à la protection de l'environnement (lutte contre le changement climatique) et à l'amélioration du cadre de vie et aux logements sociaux ; **787 FCFA** à la protection des béninois et de leurs biens et à la justice ; **388 FCFA** à la construction et l'équipement des hôpitaux ; **472 FCFA** aux aides sociales et aux personnes âgées (microcrédits, assurance maladie, etc.) et près de **301 FCFA** au développement des infrastructures sportives, touristiques et cultures.

**Tableau n°2** : Principaux postes de dépenses de l'État à fin décembre 2025 (en millions de FCFA)

N°	FONCTION	Dépenses de personnel			Dépenses d'acquisitions de biens et services			Dépenses de transfert			Financement intérieur			Financement extérieur (dons)			Financement extérieur (prêts)			Total général			
		Prévisions (CP)	Ordonné	Taux	Prévisions (CP)	Ordonné	Taux	Prévisions (CP)	Ordonné	Taux	Prévisions (CP)	Ordonné	Taux	Prévisions (CP)	Ordonné	Taux	Prévisions (CP)	Ordonné	Taux	Prévisions (CP)	Ordonné	Taux d'exéc. (%)	Poids d'exéc
01	Services généraux des administrations publiques	49071	43 377,4	88,4%	40850	40 306,5	98,7%	52 487	63 173,5	120,4%	26 627	25 881,6	97,2%	12 455	6 538,5	52,5%	10 213	13 945,1	136,5%	191 704	193 222,5	100,8%	6,7%
02	Défense	60711	64 038,8	105,5%	42 369	25 224,1	59,5%	1 313	1 394,1	106,2%	21 737	22 961,9	105,6%	0	0,0		0	0,0		126 131	113 618,8	90,1%	4,0%
03	Ordre et sécurité publique	68 542	66 186,8	96,6%	12 483	11 262,2	90,2%	12 652	17 753,3	140,3%	19 820	16 901,8	85,3%	0	65,6		0	0,0		113 498	112 169,7	98,8%	3,9%
04	Affaires économiques	109 118	61 037,3	55,9%	44 092	22 537,6	51,1%	380 259	556 158,1	146,3%	176 470	202 526,9	114,8%	22 598	15 793,0	69,9%	169 003	174 946,9	103,5%	1 140 540	1 297 138,4	113,7%	45,2%
05	Protection de l'environnement	4 413	4 222,2	95,7%	153	115,5	75,5%	2 546	2 711,5	106,5%	29 090	33 860,0	116,4%	5 573	1 645,5	29,5%	8 647	13 891,2	160,6%	50 421	56 445,8	111,9%	2,0%
06	Logement, aménagement et services collectifs	4 005	3 199,8	79,9%	4 736	3 457,9	73,0%	903	719,7	79,7%	185 795	253 516,0	136,4%	12 792	71,6	0,6%	63 416	71 960,6	113,5%	271 647	332 925,6	122,6%	11,6%
07	Santé	47 069	41 518,4	88,2%	10 687	8 084,9	75,7%	37 730	34 741,9	92,1%	19 000	6 811,3	35,8%	1 130	13 944,6	1233,8%	34 495	6 203,3	18,0%	150 111	111 304,5	74,1%	3,9%
08	Loisirs, culture et culte	2 542	2 084,2	82,0%	5 493	4 449,6	81,0%	10 389	21 831,6	210,1%	48 296	57 851,2	119,8%	1 156	0,0	0,0%	33 271	0,0	0,0%	101 147	86 216,5	85,2%	3,0%
09	Enseignement	285 380	237 544,3	83,2%	55 882	66 020,6	118,1%	68 937	64 531,2	93,6%	41 715	29 725,3	71,3%	7 379	8 639,6	117,1%	41 443	23 903,8	57,7%	500 736	430 364,9	85,9%	15,0%
10	Protection sociale	3 030	2 705,7	89,3%	9 272	2 668,5	28,8%	102 085	120 902,3	118,4%	15 511	7 003,7	45,2%	0	453,2	#DIV/0!	2 686	1 816,3	67,6%	132 584	135 549,8	102,2%	4,7%
<b>TOTAL FONCTIONS</b>		<b>633 882</b>	<b>525 915,0</b>	<b>83,0%</b>	<b>226 018</b>	<b>184 127,4</b>	<b>81,5%</b>	<b>669 300</b>	<b>883 917,1</b>	<b>132,1%</b>	<b>584 062</b>	<b>657 039,7</b>	<b>112,5%</b>	<b>63 083</b>	<b>47 151,7</b>	<b>74,7%</b>	<b>363 174</b>	<b>306 667,2</b>	<b>84,4%</b>	<b>2 778 519</b>	<b>2 868 956,5</b>	<b>103,3%</b>	<b>100%</b>

Source : DGB, février 2026

**Graphique 4** : Fonction des dépenses de l'État sur 10 000 F dépensés



**Source** : DGB, mars 2026

## Conclusion

Les niveaux de mobilisation des recettes (argent) de l'État indiquent globalement que **sur 1 000 FCFA prévu pour l'année 2025, le Gouvernement a pu collecter 1 048 FCFA au cours des douze (12) mois de l'année.**

Dans le domaine d'utilisation de l'argent collecté, l'État a dépensé, **sur 1 000 FCFA prévu pour l'année, 1 033 FCFA.** L'argent est utilisé principalement pour :

- les subventions aux produits de première nécessité ;
- la réalisation des points d'eau ;
- l'aménagement du cadre de vie ;
- la poursuite de la construction de routes et de pistes rurales, de salles de classes, des hôpitaux et centres de santé ;
- l'encadrement des agriculteurs et des éleveurs ;
- l'achat des machines pour accroître la couverture en énergie électrique et à moindre coût ;
- le paiement des salaires, des bourses aux étudiants, des pensions de retraites et de la prise en charge de certains patients.

La poursuite des efforts de chacun de nous (citoyens, entrepreneurs, commerçants, cultivateurs, agents de l'Etat) par le paiement de ses impôts et taxes, permettra à l'Etat de rendre plus de services aux populations pour le bien-être de tous (enfants, jeunes, adultes, vieux).

## GLOSSAIRE

**Année/gestion budgétaire** : période d'exécution du budget allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**Audit** : diagnostic global portant sur l'examen des comptes et l'évolution de l'organisation et de la gestion d'une collectivité ou d'un organisme.

**Budget de l'État** : ensemble des recettes et des dépenses de l'État voté par les Députés pour une année.

**Crédits** : autorisation de dépenser, accordée sur un montant déterminé, pour un objet également déterminé.

**Contrôle** : action de vérifier ou de comparer le degré de conformité, sinon d'identité, entre un modèle de référence et ce qui se fait ou est fait.

**Comptes d'affectation spéciale** : ils retracent des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont en relation directe avec les dépenses concernées.

**Dépenses de l'État** : dépenses exécutées par les services publics pour le maintien de l'administration, pour la réalisation des infrastructures comme dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des routes, de l'énergie, etc. et pour l'amélioration des conditions des citoyens.

**Emprunt** : somme d'argent versée par une personne qui a plus d'argent à une autre qui en a besoin, cette dernière s'engage à la rembourser avec ou sans intérêts sur une période.

**Investissement** : construction et équipement d'infrastructures comme les routes, hôpitaux et salles de classe.

**Paiement** : opération par laquelle un comptable public éteint une dette de l'État ou d'un organisme public envers un créancier.

**Recettes budgétaires** : ensemble des ressources à mobiliser par l'État pour financer ses dépenses. Les différents types de recettes budgétaires de l'État sont : les recettes fiscales, les recettes non fiscales et les autres recettes budgétaires.

**Recettes fiscales** : revenus que le gouvernement perçoit sous forme de taxes et impôts. C'est l'ensemble des recettes financières générées par les obligations fiscales imposées aux individus, aux entreprises et à d'autres entités par l'autorité fiscale de l'État.

**Recettes non fiscales** : revenus qu'un gouvernement ou une structure gouvernementale génère sans recourir à des impôts et taxes. Ces revenus proviennent d'autres sources que les obligations fiscales imposées aux citoyens et aux entreprises.

**Subventions** : aides financières attribuée sous forme de don non remboursable à une structure ou un service public distinct des services du Gouvernement.

**Transferts courants** : revenus payés à des bénéficiaires même sans avoir rendus de services effectivement économiques (exemple : pensions, bourses, etc.).